

Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 6 juillet 2021

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures en présence de tous les membres à l'exception de Thierry ARENDS et Sylvain ACHARD qui a donné procuration à Christophe PAL ;
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 13/04/2021.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance, M. Eric ANDRON, architecte conseil – représentant Ingé'43 et le CAUE est venu présenter le rapport de préféabilité pour permettre à la municipalité de réaliser un choix de projet adapté aux réalités et aux enjeux spécifiques de la réhabilitation du presbytère au Monteil.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal s'est positionné sur la première solution d'aménagement : 2 logements type T3, sur la base d'un projet réversible (logements adaptés). L'étape suivante permettra d'établir le programme d'aménagement et le plan de financement prévisionnel (assistance pour la recherche de subvention).

Chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, Ingé'43 établira le cahier des charges pour lancer la consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

Ensuite, le conseil a débuté sa séance par l'examen d'une demande d'aide sociale exceptionnelle à la demande du CCAS. Il a décidé d'allouer une aide à un jeune adulte Monteillais, porteur de handicap, pour un séjour adapté.

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent de la Collectivité, le Conseil a décidé de créer un poste d'adjoint technique principal 2^e cl et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial au 01/09/2021.

Le conseil a examiné les tarifs de location des salles et a décidé de ne pas les modifier pour l'année 2022.

Quant aux tarifs communaux, les seuls qui ont évolué sont ceux des repas pris par les enfants à l'école et par les adultes bénéficiant du portage, compte de l'augmentation fixée par la Commune de Chadrac (fournisseur des repas), applicables au 01/09/2021, à savoir :

- Repas enfants (à la charge des familles) = 3.90 €
- Repas adultes = 9.20 €
 - La révision de ces tarifs est fixée au 01/09/2021 afin de simplifier les mises à jour des conditions de réservation sur la plateforme.

De plus, compte tenu de la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, ont été fixés les tarifs suivants :

- Case (pour 15 ans) = 400 €
- Case (pour 30 ans) = 600 €
- Plaque jardin du souvenir (pour 15 ans) = 50 €
 - Leur mise en place sera effective à compter du 01/10/2021 et sera encadrée par un règlement spécifique approuvé lors de cette séance.

Les élus ont ensuite pris une motion de soutien à la défense du service public de l'énergie, fortement menacé par le projet Hercule (nom de code d'un nouveau démantèlement d'EDF) qui entraverait la maîtrise publique du secteur de l'énergie et la sauvegarde de l'indépendance énergétique de la France. Ils sont favorables à l'organisation d'un véritable débat public sur

l'avenir du secteur énergétique pour répondre aux enjeux de la solidarité, de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables.

Toujours dans ce domaine, le conseil a validé les propositions du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, l'une portant sur une extension EP de la salle/Mairie jusqu'au terrain de boules = participation communale estimée à 2630.90 €, l'autre sur un renouvellement EP tranche 1 = participation communale estimée à 8117.03 €, soit 55% de la dépense totale (les 45 % restants étant financés par le Syndicat). Ces travaux débiteront en 2021 et permettront entre autres d'installer un éclairage LED, plus économique et moins énergivore.

La dernière délibération concerne la mise en concurrence des contrats d'assurances communaux. Après consultation, le conseil retenu l'offre de la MAIF à compter du 01/01/2022 (contrats véhicule + multirisque) selon les conditions fixées.

La séance a été levée à 20 h.

Le Maire,
Christophe PAL

